



**EAGLE**

Eco Activists for Governance and Law Enforcement

*Sénégal*

Tel : +221 77 375 57 71

<https://eagle-senegal.org/>

<http://www.eagle-enforcement.org/>

## Rapport d'Activités Avril 2020

### Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	2
2 Opérations.....	2
3 Légal.....	2
4 Media.....	2
5 Management.....	2
6 Relations extérieures.....	2
7 Conclusion.....	2

## Points principaux

- Démarches administratives: En raison de l'épidémie de COVID 19, aucune démarches administratives n'a été effectuée. Les hautes autorités sont indisponibles et plusieurs restrictions ont été posées par l'Etat.
- Retrait du Programme d'Investissement validé conjointement par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Finances et du Budget.
- Dépôt du rapport trimestriel d'activités auprès de la Préfecture de Dakar conformément à la réglementation sur les organisations non gouvernementales.
- Poursuites des investigations au niveau national et international malgré la situation du COVID 19.
- Rédaction et diffusion d'un article de presse sur les liens entre la criminalité faunique et le COVID 19.
- Assignation de toute l'équipe de EAGLE au travail à domicile.

## 1 Investigations

### Indicateur

Nombre d'investigations abouties à identification nouvelles cibles	<b>05</b>
Investigations ayant abouti à une opération	<b>00</b>
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	<b>05</b>

- **05** enquêtes ont permis l'identification de **05** nouvelles cibles durant le mois d'avril 2020 au Sénégal dans **01** région et dans 03 autres pays. Ces enquêtes portaient sur des espèces intégralement protégées. **00** investigation a abouti à une **00 opération** portant sur une espèce intégralement protégée.



## 2 Opérations

### Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	<b>00</b>
Nombre de trafiquants arrêtés	<b>00</b>
Nombre de trafiquants en fuite	<b>00</b>

En avril 2020, **00** opération.

### 3 Légal

- Indicateur

<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>01</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>03, Ibrahima BALDE, Modou FALL, Souleymane TRAORE) à la maison d'arrêt et de correction de Tambacounda.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>01, Appel Sadio BIAYE à la cour d'appel de Ziguinchor,</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>03 Ibrahima BALDE, Modou FALL, Souleymane TRAORE au Tribunal de Grande Instance e Tambacounda</li> </ul>

**02** audiences se sont tenues ce mois-ci avec **03** présumés trafiquants poursuivis. **00** trafiquant en détention provisoire. **01** décision de justice ce Mois-ci. **00** trafiquant purge une peine de prison et **00** trafiquant en fuite.

<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrestation</li> </ul>	00
<ul style="list-style-type: none"> <li>Audition</li> </ul>	00
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gardés à vue</li> </ul>	00
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déferrement au parquet</li> </ul>	00
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de condamnés</li> </ul>	02
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de visite en prison</li> </ul>	00
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de condamné ayant purgé leur peine</li> </ul>	02 (Modou FALL et Souleymane TRAORE 29 jours)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes actuellement en prison</li> </ul>	00
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre jour passé en prison</li> </ul>	29 jours (Ibrahima BALDE, Modou FALL, Souleymane TRAORE)

- Malgré le contexte actuel de lutte contre le COVID, le département juridique a suivi à distance une audience et a reçu une décision de justice au mois d'Avril 2020. Au-delà de ses actions, les membres du département ont mené des actions à domicile dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues.
  
- **Audience**
  - Lors de la première audience tenue le **25 Mars 2020**, le tribunal de grande instance de Tambacounda avait renvoyé la cause à la date du **1<sup>er</sup> Avril 2020**.
  - **Le 1<sup>er</sup> Avril 2020** une audience s'est tenue tribunal de grande instance de Tambacounda dans la cause opposant le Ministère public et la conservation des parcs nationaux contre **Ibrahima BALDE, Modou FALL et Souleymane TRAORE**.
  - Les parties étaient régulièrement citées par le tribunal. La partie civile a été représentée par **Me Djiby DIAGNE** et la défense étaient assurées par **Me BA** pour le compte de **Modou FALL** et **Me SEYBA** pour le compte de **Souleymane TRAORE**.
  - A la barre, les avocats de la défense ont produit entre autres pièces, pour disculper leurs clients, le permis de chasse du campement de chasse du sieur Bathily, un bordereau de livraison pour les munitions et une autorisations de chasse d'hippopotame délivrée par les autorités gambiennes.
  - Ces pièces ont été écartées par l'avocat de la partie civile, **Me Djiby DIAGNE**. Pour les munitions, l'avocat estime qu'il n'y a pas de preuve qu'elles ont été acquises légalement. Pour les dents d'hippopotame, Maitre relève qu'aucun certificat d'origine n'a été produit pour prouver leur origine. Par ailleurs l'avocat n'a pas manqué de souligner que l'hippopotame étant une espèce intégralement protégée, la chasse n'est possible que pour les détenteurs de permis de scientifiques. Pour finir, il a écarté l'autorisation délivrée par les autorités gambienne pour la bonne et simple raison qu'elle n'a pas été traduite en la langue officielle et donc ne peut pas produire d'effet juridique.
  - L'avocat de la partie civile a demandé la somme de **trois (03) millions de francs CFA** à titre de dommages et intérêts.
  - Le parquet a requis la peine de **deux (02) ans** ferme contre les prévenus pour association de malfaiteurs, détention circulation et tentative de commercialisation d'espèce animale intégralement protégée, détention et trafic illégal de munitions.

- Les avocats de la défense ont plaidé pour le renvoi des fins de la poursuite contre les prévenus (**Modou FALL** et **Souleymane TRAORE**) pour l'infraction d'association de malfaiteurs et ont demandé la clémence du tribunal pour les autres infractions.
- Le tribunal de grande instance de Tambacounda a mis l'affaire en délibéré pour être vidé le **08 Avril 2020**.
- **Délibéré**
- **Le 08 Avril 2020** le tribunal de grande instance de Tambacounda a rendu la décision qui suit :

**Statuant publiquement et contradictoirement en premier ressort le Tribunal :**

- **Relaxe Ibrahima BALDE de toutes les chefs d'accusation**
- **Relaxe Modou FALL et Souleymane TRAORE du délit d'association de malfaiteurs**
- **Déclare Modou FALL et Souleymane TRAORE coupables de détention, circulation et tentative de commercialisation d'espèces sauvages protégées et de trafic de munitions.**
- **Les condamnent à une peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis et une amende de un (01) million de franc CFA**
- **Ordonne la confiscation des objets saisis**
- **Fixe la contrainte par corps au maximum**

- **Dans le cadre de ses autres compétences le département juridique a procédé :**
- Au mis à jour des fichiers juridiques disponibles dans les différents dossiers
- Mise à niveau des compétences juridiques des différents membres du département juridique
- Assistance juridique dans le cadre d'une enquête avec le projet EAGLE BURKINA
- Établissement de note d'information sur le trafic de grandes antilopes

## 4 Media

### Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : <b>05</b>			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>05</b>	<b>00</b>

**05** pièces internet ont été produites en Avril 2020

### **Article de presse COVID et PANGOLIN**

1. <https://ledakarois221.com/2020/04/19/dangereux-traffic-de-pangolin-en-afrique/>
2. <http://lejournaldedakar.com/2020/04/20/covid-19-leffet-boomerang-dangereux-du-traffic-de-pangolin-en-afrique/>
3. <https://sante221.com/2020/04/19/covid-19-leffet-boomrang-dangereux-du-traffic-de-pangolin-en-afrique/>
4. <https://thieydakar.net/covid-19-leffet-boomrang-dangereux-du-traffic-de-pangolin-en-afrique/>
5. <http://www.seninfosante.org/index.php/2020/04/19/covid-19-leffet-boomrang-dangereux-du-traffic-de-pangolin-en-afrique/>

- Quelques exemples de Presse internet :

Le JDD

Actualité Politique Économie Société Religion Environnement People Sport



**Covid-19 : l'effet « boomerang » dangereux du trafic de pangolin en Afrique**

20 avril 2020 • François Diop • Aucun commentaire

D'après les investigations de EAGLE au Sénégal, le pangolin bien que discret est présent sur le territoire sénégalais où il fait l'objet d'un trafic annuel entre le Mali et le Sénégal pour la communauté asiatique.

Au Sénégal, le traitement de la criminalité faunique est effectif. La révision des textes de lois à ce sujet, pierre angulaire à une meilleure riposte contre ce crime, est en cours et devrait apporter des outils plus efficaces dans le traitement de cette forme de criminalité. Une collaboration étroite et forte existe depuis 2014 entre les différents ministères concernés par la lutte contre le trafic de faune et le projet EAGLE Sénégal (Eco Activists for Governance and Law Enforcement), une organisation Américaine, pionnière et leader dans ce domaine en Afrique.

Cette organisation accompagne et appuie activement les services de l'Etat en particulier le ministère de l'Environnement et du Développement durable et le ministère de l'Intérieur dans la lutte contre cette forme particulière de criminalité environnementale et sécuritaire.

Grâce à cette collaboration fine, depuis 2014, le Sénégal renforce progressivement sa volonté de freiner ce trafic et affiche des taux de résultats bien supérieurs à certains pays voisins en termes de lutte contre le trafic de faune sauvage.

Le ministère de l'Environnement, par ses deux directions des Eaux et Forêts et de la Chasse (DEFCS) et des Parcs Nationaux (DPN) avec l'appui de la Direction générale de la Police (DGP) et du projet EAGLE Sénégal ont ainsi confisqué ces 6 dernières années, des contrebandes de faunes natives du Sénégal ou de la sous-région dont certaines sous-régions touchées par le virus EBOLA (lui aussi transmissible de l'animal sauvage à l'Homme !).

Ainsi, ont été saisies et confisquées plus de 3500 peaux et pièces de diverses espèces protégées (lion, léopard, crocodiles, python, singes, antilopes, servals, loutres, chauve-souris etc.), plus de 1800 animaux sauvages vivants destinés à l'exportation illégale internationale (perroquets, perruches, tortues etc.) et plus de 2000 objets en ivoire d'éléphants.

Pour ces saisies majeures, ce sont plus de 70 trafiquants qui ont été interpellés, jugés et condamnés, pour des faits de détention, circulation commercialisation, abattage d'espèces protégées selon l'article L32 et L27 du code de la chasse.

Cette lutte engagée par le Sénégal, pour la survie des espèces de faune sauvage, dont notre propre survie est étroitement liée doit se poursuivre et se renforcer.

Cette pandémie dont le pangolin africain est brayonné et commercialisé illégalement à l'international est le

ACCUEIL ACTUALITÉS POLITIQUE SOCIÉTÉ ÉCONOMIE INTERNATIONAL PEOPLE SPORT VIDEOS

CULTURE

Accueil > Economie > COVID 19 : L'EFFET « BOOMRANG » DANGEREUX DU TRAFIC DE PANGOLIN EN AFRIQUE.



**COVID 19 : L'EFFET « BOOMRANG » DANGEREUX DU TRAFIC DE PANGOLIN EN AFRIQUE.**

Par Yandé Diop - 19/04/2020

Démarrer le téléchargement

OUVRIR

D'après les investigations de EAGLE au Sénégal, le pangolin bien que discret est présent sur le territoire Sénégalais où il fait l'objet d'un trafic annuel entre le Mali et le Sénégal pour la communauté Asiatique. Au Sénégal, le traitement de la criminalité faunique est effectif. La révision des textes de lois à ce sujet, pierre angulaire à une meilleure riposte contre ce crime, est en cours et devrait apporter des outils plus efficaces dans le traitement de cette forme de criminalité. Une collaboration étroite et forte existe depuis 2014 entre les différents Ministères concernés par la lutte contre le trafic de faune et le projet EAGLE Sénégal (Eco Activists for Governance and Law Enforcement), une organisation Américaine, pionnière et leader dans ce domaine en Afrique. Cette organisation accompagne et appuie activement les services de l'Etat en particulier le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère de l'Intérieur dans la lutte contre cette forme particulière de criminalité environnementale et sécuritaire. Grâce à cette collaboration fine, depuis 2014, le Sénégal renforce progressivement sa volonté de freiner ce trafic et affiche des taux de résultats bien supérieurs à certains pays voisins en termes de lutte contre le trafic de faune sauvage.

Le Ministère de l'Environnement, par ses deux directions des Eaux et Forêts et de la Chasse (DEFCS) et des Parcs Nationaux (DPN) avec l'appui de la Direction Générale de la Police (DGP) et du projet EAGLE Sénégal ont ainsi confisqué ces 6 dernières années, des contrebandes de faunes natives du Sénégal ou de la sous-région dont certaines sous-régions touchées par le virus EBOLA (lui aussi transmissible de l'animal sauvage à l'Homme !). Ainsi, ont été saisies et confisquées plus de 3500 peaux et pièces de diverses espèces protégées (lion, léopard, crocodiles, python, singes, antilopes, servals, loutres, chauve-souris etc.), plus de 1800 animaux sauvages vivants destinés à l'exportation illégale internationale (perroquets, perruches, tortues etc.) et plus de 2000 objets en ivoire d'éléphants. Pour ces saisies majeures, ce sont plus de 70 trafiquants qui ont été interpellés, jugés et condamnés, pour des faits de détention, circulation commercialisation, abattage d'espèces protégées selon l'article L32 et L27 du code de la chasse.

PUBLICITE SUR THIEYDOKAR

Chaussures tout-terrain pour homme € 38,99

PUBLIREPORTAGE

Yogiurandia



## 5 Management

### Indicateur

Nombre de juriste en test	00
Nombre edia en test	00
Nombre d'enquêteur en test	02
Nombre de comptable en test	00
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	00
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	00

- Démarches administratives: En raison de l'épidémie de COVID 19, aucune démarches administratives n'a été effectuée. Les hautes autorités sont indisponibles et plusieurs restrictions ont été posées par l'Etat.
- Retrait du Programme d'Investissement validé conjointement par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Finances et du Budget.
- Dépôt du rapport trimestriel d'activités auprès de la Préfecture de Dakar conformément à la réglementation sur les organisations non gouvernementales.
- Assignation de toute l'équipe de EAGLE au travail à domicile.

## 6 Relations extérieures

### Indicateur

Nombre de rencontres/échanges		00	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
00	00	00	00

En avril 2020, **00** rencontre.

## **4 Conclusion**

Le mois d'avril 2020 a été marqué par l'épidémie COVID 19 qui a ralenti les activités sur l'ensemble du territoire avec de multiples restrictions. En dépit de cette situation les investigations sur des réseaux internes et internationales de trafic de produits de faune en connexion avec d'autres trafics ont été menées et se poursuivent. Le suivi des dossiers se fait à distance. L'équipe est assignée au travail à domicile et les déplacements sont limités aux situations nécessaires.